

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PUYVALADOR

Séance du Lundi 07 Novembre 2022

Séance du	07/11/22
Convocation du	28/10/22
Présents	05
Absents	02
Procuration	02

- Pris part à la délibération : Pour 06 Contre 01 Abstention 00

Présents : Mr MARIN Daniel, Mr MILLAN Bernard, Mr OTTAVI Serge, Mr SEMPERE Daniel, Mme VEYSSADE Patricia,

Absent : Mr BRUNET Laurent, Mme FICHES Jasmine

Procuration : Mr Laurent BRUNET a donné procuration à Mr MARIN Daniel.

Mme Jasmine FICHES a donné procuration à Mr OTTAVI Serge.

Secrétaire de Séance : Mr Serge OTTAVI

L'an deux mille vingt-deux et le sept novembre à quatorze heures quinze minutes, le conseil Municipal de la commune de Puyvalador, s'est réuni dans le lieu habituel, sur convocation, sous la présidence de Mr Daniel MARIN, Maire.

Objet : Demande de l'ACCA de Puyvalador de récupérer les droits de chasse sur les terrains communaux sur la Commune de Réal

Monsieur le maire expose la demande de l'ACCA de récupérer les droits de chasse dont la Commune de Puyvalador est propriétaire sur le Territoire de la Commune de réal.

Ces droits de chasse concernent les parcelles cadastrées A424 – A354 – A414 -

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la requête de l'Association Communale de Chasse Agréée

Vote :7

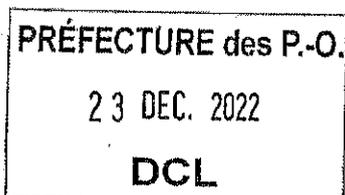
Pour : 6

Contre : 1

Abstention :0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Maire, Daniel MARIN

